

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU
26 MARS 2013

(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 19 mars 2013, s'est réuni en séance publique le 26 mars 2013 à 20h30, sous la présidence de Roger FENOUIL, Maire de Rustrel.

Conseillers présents : Mmes, CHAUVIN, HERVO, REYNAUD, RAUNER, Mme GELIN.
MM. FENOUIL, TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, GLEIZAL, BLANC, MORENO.
Conseillers absents : Mme KERGOAT, M. GASSIN, M. GLEIZAL (pouvoir à M MORENO),

Secrétaire de séance : M. MORENO

Ouverture de la séance à 20h35

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 19 février 2013 : *pas d'observation.*

En ouverture de séance, Monsieur Philippe ESCOFFIER propose d'ajouter à l'ordre du jour la politique de gestion de la location aux associations de la salle des fêtes.

Le Conseil accepte de débattre sur ce point.

Mme Karine CHAUVIN informe le Conseil qu'un collectif des gestionnaires des sites ocriers a été créé le 25 mars 2013. Ce collectif demande à la commune de Rustrel de délibérer sur le projet de statuts.

Les conseillers observent que les statuts leur ont été communiqués il y a quelques heures seulement et que tous les conseillers n'ont pas été informés. Par conséquent, le sujet est reporté à une prochaine assemblée.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

COMPTE DE GESTION 2012

Approbation des comptes de gestion 2012 du comptable public : compte de la commune et du CCAS.

Vote : unanimité

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Vote des comptes administratifs 2012 de la commune et du CCAS.

Monsieur le Maire se retire le temps du vote/

Vote : unanimité

TAUX IMPOSITION TAXES LOCALES 2013

Les taux 2012 sont reconduits ainsi :

- 10,87 % : taxe d'habitation

- 11,74 % : taxe foncière bâti
- 44,07 % : taxe foncière non bâti

Vote : unanimité

BUDGETS 2013

Les budgets 2013 sont présentés au Conseil municipal.

Le budget principal 2013 s'équilibre comme suit :

- 834 653 € en fonctionnement
- 1 121 730 € en investissement

Le budget 2013 de production d'énergie photovoltaïque s'équilibre comme suit :

- 5 100 € en fonctionnement
- 81 244 € en investissement

Vote : unanimité

CCPA : MODIFICATION DES STATUTS : VERSION 26.00

Cette modification des statuts intègre l'aménagement du secteur opérationnel de l'esplanade de la gare sur la commune d'Apt, dans le cadre du projet de réhabilitation de l'espace en vue d'y relocaliser l'Office de Tourisme Intercommunal.

M. ESCOFFIER indique que le coût du projet lui semble bien trop élevé et qu'il n'est pas opportun de construire ce bâtiment en cette période.

M. le Maire précise que ce projet tient compte de l'Opération Grand Site, que la commune y a un intérêt direct et que l'impact sur le rayonnant culturel sera important pour la Pays d'Apt.

Après de vifs échanges, les élus approuvent le projet car conscients de la nécessité de développement du secteur touristique tout en faisant part de leurs inquiétudes quant au volet financier de ce projet.

Vote : majorité

SINISTRE CHAUFFERIE : TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire expose au Conseil que le sinistre ne pourra probablement se régler que par la voie judiciaire afin de désigner les responsabilités de chacun et sa participation financière.

Il rappelle que le système de chauffage centrale ne fonctionne pas en raison d'un problème d'étanchéité du silo de stockage bois.

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à ester en justice auprès du Tribunal Administratif de Nîmes et de désigner, si nécessaire, Me LEGIER Patrick, avocat au Barreau de Marseille pour le représenter.

Vote : unanimité

LOCATION SALLE DES FETES

Par délibération en date du 19 février 2013, le prix de la location de la salle des fêtes a été fixé à 60 €/an pour les associations rustréliennes, et 60 € par manifestation payante pour ces mêmes associations.

Cette dernière disposition doit être revue. Le Conseil propose de supprimer la notion de manifestation payante pour les associations rustréliennes.

Les associations souhaitant réserver la salle des fêtes devront s'acquitter d'un droit de 60€ pour une année d'utilisation (année civile).

Vote : unanimité

La séance est levée à 22h05.

Le Maire,
Roger FENOUIL



Le secrétaire de séance
François MORENO

